



REGLEMENT NATURA'LOUCHY 2025

1 – La Natura'Louchy est une course pédestre organisée le dimanche 29 mai 2025 sur la commune de Louchy-Montfand. Quatre courses sont proposées : distance 3 kms (benjamins) avec classement, 5 kms (minimes et plus) avec classement et 10 kms (cadets et plus) avec classement, et une course enfant sans classement.

2 – Organisation et assurance

L'organisation est assurée par l'Association Sportive Louchysoise avec le soutien du comité d'Allier d'Athlétisme. Responsabilité civile : 103006393A - MCE - 001 souscrite par l'AS LOUCHYSSOISE auprès de la MAAF CHAURAY 79036 NIORT Cedex 9.

Assurance Dommages Corporels : sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

3 – Conditions de participation

Course enfant autorisation parentale,

3 kms : Course mixte catégorie benjamin(e), autorisation parentale + questionnaire de Santé

5 kms : Course mixte à partir de minimes, PPS ou Licence FFA et pour mineurs autorisation parentale + Questionnaire de Santé

10 kms : course mixte ouverte à partir de la catégorie Cadets (nés en 2007 et avant).

Soumises à la présentation obligatoire :

- Soit d'une licence Athlé délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation,
- Soit d'un PPS à enregistrer en ligne lors de l'inscription.

Les personnes sans dossard ne seront pas admises sur le parcours.

4 – Droits d'inscription

Natur'A Louchy 3Kms : 3€

Natur'A Louchy 5kms : 6€

La Natur'A Louchy 10 kms : 12€

Course enfant : gratuite

5 – Inscription et paiement

Uniquement en ligne sur le site <http://www.run-athle-03.fr> avant 28 mai 2025 midi.

Les inscriptions sur place sont limitées à 20 pour l'ensemble des courses. Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à un remboursement en cas de non-participation. En cas d'annulation de l'épreuve, l'athlète sera au choix, intégralement remboursé ou son engagement sera reporté sur l'édition suivante.

L'inscription sera définitive uniquement si le dossier est complet (copie licence ou certificat médical, autorisation parentale complétée pour les mineurs).

6 - Dossards

L'athlète doit porter visiblement son dossard sur la poitrine pendant toute la durée de l'épreuve et pourra le conserver après l'arrivée.

La remise des dossards se fera sur présentation d'une pièce d'identité le jeudi 29 Mai 2025 jusqu'à 30 minutes avant la course.

7 – Chronométrage

Le chronométrage de la course **La Natura'Louchy** sera fait grâce à une puce à fixer avec les liens sur la chaussure. Cette puce doit être obligatoirement rendue après l'arrivée. **Une facturation de 5€ sera faite au concurrent en cas de non-restitution.**

Aucun chronométrage sur la course enfant, allure libre sans classement à l'arrivée.

8 - Classement et récompenses

Pour la course **La Natura'Louchy** ,.

Seules les personnes suivantes seront récompensées pour chaque course :

Récompenses pour les 3 premiers du scratch Homme et Femme ainsi que les catégories jeunes de minimes à espoirs.

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

Aucune dotation en argent n'est donnée

Les résultats seront publiés en ligne sur le site du Comité d'Allier d'Athlétisme <http://www.run-athle-03.fr> le jour de la course.

9 – Ravitaillement

Un ravitaillement solide et liquide sera installé sur le parcours.

10 – Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entrainera la mise hors-course du concurrent fautif. Le gobelet remis au retrait des dossards devra être utilisé le jour de la course. Aucune bouteille d'eau ne sera distribuée.

11 – Sécurité et couverture médicale

La sécurité de l'organisation sera assurée par la Protection civile de l'Allier. Tout concurrent est tenu à l'assistance en cas de défaillance d'un autre concurrent dans l'attente des secours.

12 – Droit à l'image

Par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que les ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans dans le monde entier.

13 – Force Majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entrainera de-facto la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.